

Une commune en mouvements...

Lutte contre les inondations – création de 2 ouvrages d'infiltration des eaux de ruissellement.

La communauté de communes Cœur de Nacre va réaliser **2 nouveaux ouvrages d'infiltration** dans le cadre de la lutte contre les inondations. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'étude menée depuis 5 ans sur le bassin versant d'Anisy.

Au bout du chemin de Colomby, un premier bassin d'infiltration de 550 m³ sera réalisé afin de capter les eaux de pluies d'orage des terres agricoles en amont qui ruissent actuellement sur la route du chemin de Colomby jusqu'à la place du Calvaire.



Le second : au niveau du chemin de la Perelle un bassin de 525m³ est prévu sous forme d'une mare tampon. Elle récupérera les eaux de ruissellement des champs en amont qui se déversaient rue des écoles et rue principale. La place disponible à cet endroit permet d'envisager un projet plus pédagogique et incluant des dispositifs favorables à la préservation et l'enrichissement de la biodiversité. Il sera accompagné d'un ponton d'observation, d'un panneau explicatif, mais aussi d'une liaison douce (vélo-piéton) reliant le chemin de la Perelle au nouveau lotissement de la clairière. Des accords ont été trouvés avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés, conscients et soucieux de la concrétisation de ce projet d'intérêt général et de protection de la population, merci à eux.

Les marchés de travaux ont été lancés et notifiés par la communauté de communes au printemps. **Les travaux doivent avoir lieu en septembre à novembre 2021.**

Évolution de l'urbanisme

Initialement prévu au 1er janvier 2021 et reporté par l'état d'urgence sanitaire, le transfert de compétence PLU à l'intercommunalité s'est déroulé le **1er juillet 2021**.

Rappelons que la loi Alur du 24 mars 2014 dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle le devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1er janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

La réflexion de l'urbanisme est désormais envisagée à l'échelle intercommunale au travers du PLUi. Une « commission urbanisme » communale va mener la réflexion sur l'évolution souhaitée de la commune qui sera défendue et intégrée à la réflexion intercommunale.

EN SEPTEMBRE 2023... UNE ÉCOLE MATERNELLE A ANISY

En 2020 le SIVOS abc a lancé une étude sur l'évolution des sites scolaires du RPI comprenant les communes de : ANISY, BASLY, COLOMBY-ANGUERNY.

Cette réflexion a été menée en collaboration avec le CAUE. Plusieurs scénarios ont été étudiés avec pour objectifs principaux : l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants, la prise en compte des logiques de déplacement notamment domicile-travail des familles et l'optimisation des coûts de fonctionnement du syndicat.

Après échanges entre les membres des différentes instances (conseils municipaux et Sivos), il a été décidé de regrouper les classes sur 2 sites à savoir :

ANISY : accueil de l'école Maternelle

COLOMBY – ANGUERNY : accueil de l'école primaire élémentaire

Le CAUE a réalisé l'étude de faisabilité et accompagné les communes, propriétaires des locaux dans la définition du programme de ces opérations. Les enseignantes ont également participé à la définition des éléments de constitution de ce programme.

Le projet d'ANISY prévoit l'adaptation des locaux pour l'accueil des enfants de maternelle par une rénovation et extension du bâtiment actuel. De même, il est prévu une réhabilitation thermique des locaux (isolation des façades et combles).

L'agence ADN (Architectures Dimensions Nouvelles), après mise en concurrence, a été chargée de l'élaboration de ce projet suivant un programme bâti en collaboration avec les partenaires.

Aux différentes étapes de mise au point du projet, il est prévu de consulter et d'associer les partenaires intervenants sur cette future école.

Calendrier prévisionnel

- ♦ mise au point du projet pour la mi- octobre 2021.
- ♦ démarrage des travaux au printemps 2022.
- ♦ livraison des locaux à l'été 2023.



Nous recevons en Mairie de nombreuses plaintes à propos de règles de vie non respectées. Le civisme contribue à préserver une commune agréable au quotidien.



Bruits :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent s'effectuer que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h.

Élagage

Les propriétaires riverains de la voie publique doivent maintenir leurs arbres, haies ou autres plantations constamment élagués. Il en est de même pour l'ensemble des haies en limite de propriété.

Stationnement et circulation dans le village

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les aménagements de stationnement dans le village ainsi que la limitation de vitesse à 30km/h dans l'ensemble de la commune.

Déjections canines

Pensez à ramasser !

DES HABITANTS ... UN QUESTIONNAIRE !

La municipalité remercie les anisiennes et anisiens qui ont répondu aux questionnaires sur notre cadre de vie.

Au total ce sont 67 questionnaires qui nous ont été retournés.

La synthèse, que vous trouverez sur le site internet (www.anisy.fr) ou en Mairie, reprend les 4 thèmes suivants :

- le cadre de vie,
- la mobilité,
- la jeunesse et
- la communication.



Vous avez été forces de propositions, ces dernières vont être étudiées en commissions afin d'y répondre au mieux.

Centre Communal d'Action Sociale

Une animation est proposée par la Mutualité Française au travers du CLIC de Caen Ouest, antenne de Douvres la Délivrande : « **parcours seniors gardez la pêche** » différentes séances du 20 septembre au 22 novembre se dérouleront sur le territoire de Cœur de Nacre dont 2 à Anisy les **lundi 27 septembre et 4 octobre**.

Des informations complémentaires vous seront transmises par un flyer que vous recevrez prochainement.

Le repas des anciens le 21 novembre, journée à l'attention des seniors de plus de 68 ans. Retenez cette date c'est une journée conviviale de rencontre que malheureusement nous n'avons pas pu réaliser l'an dernier.

Fêtes et Cérémonies

Le samedi 4 novembre le forum des associations de 10h à 13h permettra à chacun de s'inscrire pour les différentes activités des associations et un **après-midi festif** vous sera proposé en partenariat avec les associations. Vous avez reçu un flyer dans vos boîtes aux lettres pour le détail.

Le jeudi 11 novembre à 9H30, la commémoration se déroulera au cimetière devant le monument aux morts pour honorer les disparus des différentes guerres.

Le samedi 11 décembre, les enfants de moins de 12 ans seront accueillis par le **Père Noël** et recevront les cadeaux de la mairie avec un spectacle et un goûter.

PLANNING DES ACTIVITÉS SPORTIVES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	DIMANCHE
			Randonnées (10-20 km) 8h45	
Tennis de table 20h00– 22h00	Foot en salle (débutants) 18h00-19h00	Tennis de table 16h00-17h30	Pilate 17h30-18h30 18h30-19h30	Vélo 9h30-12h00
Yoga (adultes) 18h30-20h00	Foot en salle (ados/ adultes) 19h00-21h00	Yoga (enfants) 17h30-18h30	Fitness 19h30-20h30	
	Badminton 21h00-22h30		Badminton 20h30-22h00	

PLANNING DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

MARDI
Semaine paire : Scrapbooking 16h30-20h00
Semaine impaire : Broderie 16h00-20h00

Réflexion d'ouverture d'un atelier couture les lundis de semaines paires de 16h30 à 20h00.



Agenda :

Journée des Associations 4 septembre de 10h00-13h00 puis activités ludiques pour la famille organisée par la municipalité et les associations ASELA et Vie et Envies. Clôture de la journée par un barbecue.

11 novembre : cérémonie à Anisy à 9h30.

19 novembre : soirée Beaujolais (ASELA et Vie et Envies).

21 novembre : repas des anciens (CCAS).

Courant novembre « Cluedo Nature » avec la participation des Eclaireurs de la Nature (commission jeunesse).

11 décembre : Noël des enfants.

14 janvier 2022 : vœux du maire.